Coulmiers

3.2

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
Bourg et abords est
Echelle : 1 / 2 500e

Procédure
Approuvé le : 28 janvier 2012
Projet arrêté le : 11 janvier 2011
Prescrit le : 28 août 2008

Ixia
Bureau d'études en environnement

LEGENDE :

- **U** Zone urbaine
  - Ug secteur du bourg ancien
  - Uc secteur d'équipement collectif
  - Ud secteur où les débouchés sont imposés
  - Ul secteur où le sens de faîtage est imposé
  - Ulc secteur du lotissement des Colombes
- **IAU** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
  - IAUp secteur exposé d'un point de vue paysager
- **IIAU** Zone à urbaniser réservée pour une urbanisation future
- **A** Zone agricole
  - Ah secteur d'écart bâti en zone agricole
  - Ap secteur de zone agricole d'intérêt paysager
- **N** Zone naturelle
  - Nh secteur d'écart bâti en zone naturelle
  - Nb secteur de jardin
  - Np secteur ayant un rôle paysager
  - Nl secteur d'espace vert du lotissement des Colombes
  - Ng secteur de projet de golf
  - Nc secteur de projet de camping
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé à créer
- n°1 Emplacement réservé n°1 (quadrillage en magenta ou noir)
- Elément de paysage à protéger (art. L123.1.5 7°)
- Sens de faîtage imposé

La limite des zones et secteurs correspond à la moitié de l'épaisseur du trait